



**DEPOT DE CADASTRES SOUS L'ACTE SEIGNEURIAL REFONDU.**

**A** VIS PUBLIC est par le présent donné que les Cadastres des différentes parties des Seigneuries suivantes, savoir :

Les différentes parties de l'Islet Bonsecours, appartenant à Adelaide Gagnon, épouse de Charles Bernier, Dame veuve J. R. Belanger et al. Joseph Narcisse Martin, Eucher Couillard, Dame veuve Jean Marie Belanger, Olivier Eugène Casgrain;

Et cette partie appelée Fief Fortin appartenant à Olivier Eugène Casgrain et al, respectivement;

Et les différentes parties de l'Islet St Jean, appartenant à Joseph et Gabriel Aubut, Olivier Eugène Casgrain, Joseph Edouard C Després et al, Angèle Caron et al, Joseph Caron et al, Noël Remi Couillard, Joseph Marie Couillard, Adelaide Gagnon, épouse de Charles Bernier, Chrysologue Couillard et Dame veuve Jean Marie Belanger, respectivement, toutes dans le district de Québec, (tel que le dit district existe pour les fins de l'Acte Seigneurial Refondu) dans cette partie de la Province du Canada, appelée Bas Canada, indiquant les rentes constituées en lesquelles sont convertis les divers droits, devoirs, charges, obligations et redevances féodales et seigneuriales, dues et payables sur chaque fonds et emplacements dans chacune des dites seigneuries respectivement, sont complétés, et que des duplicata et des triplicata de cadastres abrégés en ont été déposés au Greffe du Protonotaire de la Cour Supérieure dans le district de Québec; et que des triplicata des dits cadastres abrégés ont été déposés au Bureau du Receveur Général de cette Province; et que les duplicata des cadastres des dites seigneuries ont été déposés au Bureau du Commissaire des Terres de la Couronne, conformément aux dispositions de l'Acte Seigneurial Refondu.

**HENRI JUDAH,**

Commissaire sous l'Acte Seigneurial Refondu.

Daté à Québec, ce 6 Mars, 1863.

**EDOUARD CHAPLEAU** marchand récemment établi à Ste. Hélène (en bas), vient d'établir un nouveau **Magasin à St. Alexandre**, paroisse voisine. Les nombreux acheteurs des paroisses environnantes l'ont si bien encouragé, tout en profitant de la vente aux **Prix de Québec**, qu'il s'est cru obligé d'établir un deuxième magasin à St. Alexandre. Profitez du bon marché.

**THOMAS BOISSINOT**, ci-devant commis chez M. Morisset, à la Basse-Ville de Québec, vient de s'établir comme **marchand-épicer**, à la Station du Grand Tronc à Notre-Dame de Lévis, près de l'Hôtel Victoria. L'expérience qu'il a acquise dans une des meilleures maisons dans ce genre de commerce, lui est une bonne recommandation. Vente aux **Prix de Québec**.



**CONTRAT DE LA MALLE**

**D**ES Soumissions, adressées au Maître-Général des Postes, seront reçues à Québec jusqu'à **MIDI, VENDREDI, le DOUZE de JUIN**, pour le transport des Malles de Sa Majesté, en un contrat proposé pour quatre ans, **SIX fois par semaine**, aller et venir, entre la **RIVIERE-DU-LOUP** et **MÉTIS**, depuis le **1er JUILLET** prochain.

Le trajet devra se faire en voiture.

Les Malles devront partir de la Rivière-du-Loup tous les jours, les dimanches exceptés, aussitôt après l'arrivée des Chars du chemin de fer de Québec, et arriver à Métis en vingt-trois heures; elles devront aussi partir de Métis, tous les jours, les dimanches exceptés, à telle heure qu'il en sera alors requis, arrivant à la Rivière-du-Loup en vingt-trois heures.

Des avis imprimés contenant de plus amples informations sur les conditions du contrat proposé peuvent être vus et des blancs de soumission obtenus aux bureaux de poste de la Rivière-du-Loup, Cacouna, St. Arsène, Isle-Verte, Rivière Trois-Pistoles, Trois-Pistoles, St. Simon, St. Fabien, Rimouski, Ste. Luce, Ste. Flavie et Métis, ou au bureau du soussigné.

**WILLIAM G. SHEPPARD,**  
Inspecteur des Postes.

Bureau de l'Inspecteur des Postes,  
Québec, 21 avril 1863.

**GRAINES! GRAINES!**

*Graines de Jardin, Graines des Champs  
et Graines de Fleurs.*

**L**ES Soussignés ont reçu par le dernier steamer arrivé par la voie de Portland un assortiment considérable et choisi avec soin de **GRAINES FRAICHES**, des maisons bien connues d'Andrieux, Vilmorin et Cie., de Paris, et de Jacob Wrench et Fils, à Londres, comprenant les différentes espèces suivantes :

Graines de Choux,	Choux-fleur,
Carottes,	Céleri,
Poireau,	Laitue,
Herbes,	Oignon,
Navet,	Rave.

Quelques Gâteaux de Levain de Champignons.

Un lot choisi de Racines de Dahlia.

—AUSSI—

Graines de Trèfle, Herbe des Champs. Graines de Luzerne, Luzerne rouge d'Allemagne, Graines pour les oiseaux, et autres Graines qu'il serait trop long d'énumérer ici, mais que l'on trouvera dans le catalogue des grains, que l'on se procurera au magasin et que les soussignés enverront par la Poste aux personnes qui le demanderont. Ils accorderont une grande déduction aux marchands de la campagne.

**JOHN, MUSSON, & CIE,**  
Porta voisins du Bureau de Poste, Québec.

**GRAINES FRAICHES**

De Jardin, de Fleurs et de Champ.

**L**E Soussigné vient de recevoir un assortiment complet de Graines Fraiches et de la dernière récolte: telles que Betterave, Choux de toutes espèces, Chou-fleur, Carotte, Concombre, Melon, Navet, Oignons, Panais, Persil, Poireau, Rave, Salade, etc.

—AUSSI—

De la Graine de Mil, de Trèfle Rouge et Blanc, Graine de Tabac, de Betterave et de Carotte, de Champ et des Graines de Fleurs de toutes variétés.

**JOHN E. BURKE**

Maison du Séminaire,

Marché de la Haute-Ville, Québec.

15 avril 1863.

**GRAINES! GRAINES!!**

*Printemps de 1863.*

**JAS. H. MARSH.**

**L**E soussigné désire informer ses amis et le public qu'il vient de recevoir, par le dernier steamer, son approvisionnement ordinaires de **GRAINES FRANÇAISES** et **ANGLAISES** de **JARDIN** et de **FLEURS**, que les acheteurs trouveront nullement inférieures à celles de leurs importations précédentes.

Les acheteurs peuvent être assurés que ces Graines sont réellement nommées par leurs noms propres et sont de la meilleure qualité. Les graines suivantes sont spécialement recommandées.

Les choux de Saints-Denis; de Winningstadt; de Savoie ou Frésée; de York; Carotte d'Altringham; Longue Rouge; Chou-fleur hâtif de Paris; Concombre de diverses variétés; Céleri plein blanc; Salade Impériale; Salade Romaine; Oignons, gros rouge; Pois, les meilleures variétés anglaises, etc., etc.

*Graines de Fleurs—près de 200 variétés.*

Les marchands de la campagne pourront faire emballer pour le commerce en détail toutes les Graines qu'ils achèteront, et à des conditions libérales.

20 paquets de Graines de Fleurs assorties seront envoyés par la poste, affranchis, sur la réception de \$1. En recevant \$2 le soussigné enverra 40 paquets de Graines de Fleurs et de Graines de Jardins, dans aucun parti du Canada.

Le Soussigné appelle aussi l'attention des Médecins sur le fonds considérable de médicaments et de produits chimiques qui seraient demandés, soit pour argent comptant ou par toute autre personne qui donnerait des sûretés. Nous pouvons, dans ces cas, les assurer qu'elles seraient parfaitement satisfaites, promptement et soigneusement servies.

Des Catalogues seront envoyés affranchis par la Poste à tous ceux qui en demanderont

à **JAS. H. MARSH,**

Chimiste et Droguiste,

15 avril 1863. Rue du Palais, Québec.